

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE – RENNES MÉTROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par décision n°B 21.110 du 1^{er} avril 2021, Rennes Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui concerne l'ensemble du territoire métropolitain. Elle aura lieu :

du 5 mai 2021 au 15 octobre 2021 inclus

Le dossier de concertation comportant des éléments de compréhension sur les objectifs des modifications envisagées dans le cadre de cette procédure sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet du **registre dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/2430>
- Sur **support papier au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, et **dans chacune des 43 communes**, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (pour la Ville de Rennes, le dossier est disponible à l'accueil du service Droit des Sols, à l'Hôtel de Rennes Métropole).

Le public pourra déposer ses contributions via l'un des supports suivants :

- Sur le site internet du **registre dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/2430>
- **Par mail**, à l'adresse suivante : concertation.m1plui@rennesmetropole.fr
- **Par voie postale**, toute correspondance relative à la mise à disposition pourra être adressée à Madame la Présidente, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - 35000 Rennes, en précisant en objet « Concertation préalable de la modification n°1 du PLUi »
- **Dans le registre de la concertation disponible au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes.

Une réunion d'information pour le grand public se tiendra le **mardi 18 mai 2021 à 20h00** (en visioconférence, lien accessible sur le site internet de Rennes Métropole) pour présenter les objectifs de la concertation.

À l'issue de la cette phase, le bilan de concertation sera présenté au conseil métropolitain fin 2021. Le projet de dossier sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, avant d'être soumis à enquête publique en 2022.